



PAR COURRIEL

Québec, le 20 janvier 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 novembre 2025, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, madame Manon Massé, inscrivait au feuillet des questions portant sur la qualité et le financement de l'alimentation dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Parmi celles-ci, il était souhaité de confirmer le coût moyen alloué par repas en CHSLD, ventilé par région, et par établissement territorial. Ces informations relèvent de Santé Québec qui assure la gestion opérationnelle des milieux, incluant la compilation des coûts associés à l'offre alimentaire. Actuellement, Santé Québec ne dispose pas de l'ensemble de ces données. Toutefois, à notre demande, Santé Québec réalisera la compilation des données.

En ce qui a trait à l'intention du gouvernement de rehausser le financement alloué à l'alimentation des usagers hébergés en CHSLD, sachez qu'au cours des dernières années, des investissements ont été accordés, afin d'améliorer la qualité des repas. Ces investissements comprennent notamment :

- **20 millions par année, depuis 2021**, pour soutenir des initiatives visant l'amélioration de la qualité des repas servis en CHSLD, incluant :
 - l'ajout de ressources humaines dédiées à l'alimentation;
 - l'achat de denrées alimentaires;
 - l'acquisition d'équipements;
 - la formation du personnel.
- **1,08 million** pour la réalisation d'un audit des pratiques en matière d'offre alimentaire et pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'amélioration organisationnelles.
- **5 millions** pour l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer l'offre alimentaire dans les CHSLD.

... 2

Le gouvernement demeure engagé dans l'amélioration continue de la qualité des services en CHSLD, notamment à travers le suivi des recommandations issues des travaux de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ). À cet effet, le rapport a été transmis à Santé Québec le 30 mai dernier. Ce rapport comprend des constats, des analyses et des pistes d'amélioration destinées à orienter les travaux gouvernementaux.

Tous les établissements ont eu accès au rapport et aux outils produits par l'ITHQ. Ils restent responsables et imputables de l'analyse de ces informations et de la mise en place des moyens nécessaires pour améliorer leurs pratiques, en fonction des réalités propres à leur organisation.

Santé Québec assure le suivi de ce rapport et participe aux échanges ainsi qu'au partage d'information entre les établissements ayant collaboré directement avec l'ITHQ et ceux qui n'ont pas été accompagnés dans le cadre de ces travaux. Cette mise en commun favorise la diffusion des apprentissages, l'harmonisation des pratiques et le renforcement continu de la qualité des services.

Enfin, nous réitérons que le gouvernement demeure engagé à poursuivre ces efforts dans une perspective d'amélioration continue des services offerts aux personnes hébergées au Québec.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-03755